

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Marcel MOUSEL, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Correspondance.

Monsieur Beissel ouvre la première séance du Conseil communal qui se tient après la rentrée scolaire. Avant la séance, les membres du Conseil communal ont fait des photos afin de mettre à jour le site internet de la Commune.

Monsieur Beissel annonce la date des prochaines séances du Conseil communal : le 27 octobre, le 24 novembre et le 22 décembre 2021 à 17.00 heures.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que l'avenant XV au règlement général de la circulation de la Commune de Frisange a été approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics. L'Administration communale a déjà commandé les panneaux de signalisation pour régler le stationnement à Hellange afin de remédier au problème du stationnement des camionnettes le long de la route principale.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Questions du parti CSV

Réaménagement vum Schoulhaff zu Fréiseng

An der Sitzung vum 10. Mäerz 2021 huet de Gemengerot den Devis fir de Réaménagement vum Schoulhaff zu Fréiseng gestëmmt. An där selwechter Sitzung huet de Buergermeeschter op Nofro hi matgedeelt, dass dës Aarbechten idealerweis sollte während der Sommervakanz realiséiert ginn, wat ower leider net de Fall war. Kann de Schäfferot dem Gemengerot den aktuelle Stand an dësem Projet matdeelen? Sollt de Schoulhaff elo während der Schoulzäit nei gemaach ginn, wéi eng Measure ginn da geholl fir d'Sécherheet vun de Schoulkanner ze garantéieren

respektiv fir de Schoulbetrib esou mann wéi méiglech ze stéieren (virun allem wat de Kaméidi ugeet)?

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal que la soumission relative aux équipements de l'aire de jeux doit malheureusement être annulée, vu que l'unique soumissionnaire qui a participé, a déposé une offre qui n'est pas recevable. Pour l'instant, aucune date ne peut être fixée pour le début des travaux. Pendant les travaux, uniquement une partie de la cour de récréation pourra être utilisée.

Jugendhaus – Konventioun mat JUKI asbl

Mär krute matgedeelt, dass d'Konventioun mat JUKI asbl wéinst engem Jugendhaus zu Uespelt anscheinend annulléiert gouf. Kann de Schäfferot eis déi Informatioun confirméieren? Falls jo, wat sinn d'Grënn dofir? Wéi eng Käschte sinn der Gemeng eventuell doduerch entstanen? Wéi geet et dann elo mam Projet Jugendhaus weider?

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région n'a pas marqué son accord à la convention avec l'asbl JUKI. Le Collège échevinal mène actuellement des discussions avec JUKI pour décider comment continuer avec le projet de la Maison des jeunes. En plus, une partie du plafond s'est effondré dans le bâtiment qui aurait dû être mis à disposition de la Maison des jeunes. Après une expertise du bâtiment, le Collège échevinal a décidé de détruire le bâtiment et de construire une nouvelle maison, en concertation avec l'asbl JUKI et le Ministère de la Famille. Le Club des jeunes a été relogé dans le conteneur à côté de l'école à Aspelt.

Monsieur Gaffinet est très déçu d'entendre que la convention a été annulée. Il répète qu'il est très important que la Commune s'engage dans l'encadrement des jeunes. Il propose son aide pour trouver ensemble une autre solution.

Monsieur Beissel répond que le Ministère de la Famille a expliqué la procédure détaillée au Collège échevinal. Avec l'asbl JUKI, cette procédure aurait pu être accélérée. Il est frustrant pour le Collège échevinal de devoir annuler la convention et de recommencer à zéro.

Monsieur Mousel précise que la Commune a d'abord besoin d'un agrément et que la Maison des jeunes doit être gérée par deux éducateurs.

Concernant le volet financier, Monsieur Beissel ajoute que la Commune a versé un acompte à l'asbl JUKI pour engager la procédure. À la demande de Monsieur Courtois, il précise qu'un acompte d'environ 20.000 € a été versé. La semaine prochaine, le Collège échevinal aura une réunion avec JUKI pour discuter les modalités d'annulation de la convention.

Monsieur Mousel précise que l'annulation de la convention sera soumise au vote du Conseil communal.

Aktuelle Stand beim Projet vum neie Gemengenhaus

An engem Artikel Enn August am „Luxemburger Wort“ gëtt de Buergermeeschter am Kontext mat den Ausschreibungen a Relatioun mam neie Gemengenhaus folgendermoossen zitéiert: „Angesichts gut gefüllter Auftragsbücher würden Firmen und Unternehmen allerdings wenig Interesse an den Ausschreibungen zeigen, so das Gemeindeoberhaupt. Und wenn, dann würden hohe Preise gefordert. Dies könnte den festgelegten Finanzrahmen sprengen.“ Kann de Schäfferot eis heizou weider Informatiounen ginn, besonnesch wat den Impakt op den Zäitplang respektiv de Budget ugeet?

Monsieur Beissel répond que le planning sera respecté dans la mesure du possible. L'entreprise de construction a actuellement un retard d'une à deux semaines. Le planning changera en fonction des intempéries en hiver.

L'interview a eu lieu après la soumission relative à la façade de la nouvelle maison communale, à laquelle a participé un seul soumissionnaire dont le devis portait sur 1.005.000 €, alors que les coûts avaient été estimés à 775.000 €. À la fin de l'année, les réserves financières prévues pour l'ensemble du projet, seront consommées.

Verkéisberouegung vun der N13

Vu staatlecher Säit gouf dem Schäfferot jo entretemps en Avant-Projet presentéiert wéi d'Nationalstrooss N13 vun Helleng iwwe Fréiseng bis op Uespelt soll reamenagéiert ginn. Kann de Schäfferot eis soen, wéi dëse Projet soll zäitlech ëmgesaat ginn? Wéini kritt d'Verkéiskommissioun an de Gemengerot den Avant-Projet virgestallt, fir hiren Avis dozou kënnen ofzeginn?

Monsieur Beissel répond que l'Administration des Ponts et Chaussées a présenté les plans au Collège échevinal et lui a soumis un avant-projet de réaménagement de la N13. Le Ministre de la mobilité a marqué son accord à l'exécution des travaux. Or l'avis de la Commune de Frisange n'a pas été sollicité.

Monsieur Hoffmann propose que l'avant-projet soit présenté et discuté à la Commission de la circulation et que le Collège échevinal en communique son avis à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Beissel informe que le Collège échevinal a chargé un bureau d'études d'élaborer un projet de rénovation et d'adaptation des infrastructures souterraines

dans le cadre du réaménagement de la N13, mais que la Commune n'a aucune influence sur le projet de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Hoffmann insiste que le projet soit présenté à la Commission de la circulation afin de valoriser le travail des commissions consultatives, mais Monsieur Beissel n'est pas favorable à cette idée.

Concernant le planning, Monsieur Beissel n'a pas d'informations, mais il souhaite que le projet soit initié le plus rapidement possible.

Monsieur Courtois soulève que la Commune doit investir plusieurs millions d'euros dans le réaménagement de la N13. Il demande si la Commune doit participer au projet de l'Administration des Ponts et Chaussées ou si ce montant est prévu pour rénover les infrastructures souterraines de la Commune.

Monsieur Beissel répond que la Commune doit payer les travaux de rénovation et d'adaptation des infrastructures souterraines ainsi que la réfection des trottoirs appartenant à la Commune et inclus dans le projet de réaménagement de la N13.

En tant que président de la Commission de la circulation, Monsieur Raus informe les membres du Conseil communal que l'Administration des Ponts et Chaussées doit organiser une présentation publique pour les riverains avant l'approbation définitive du projet par le Ministre de la Mobilité.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme que le projet de réaménagement de la N13 prévoit des pistes cyclables reliant les trois villages.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu de construire un parking à plusieurs niveaux sur le P&R à Frisange.

Monsieur Raus répond qu'apparemment un parking à plusieurs niveaux est planifié, mais le Collège échevinal n'a pas encore vu de projet officiel.

Monsieur Courtois souligne que le parti CSV est toujours d'avis que l'avant-projet du réaménagement de la N13 est digne d'être discuté au sein de la Commission de la circulation et d'être présenté au Conseil communal et qu'il incombe au Collège échevinal d'adresser son avis à l'Administration des Ponts et Chaussées afin d'introduire d'éventuelles adaptations. En effet, l'Administration des Ponts et Chaussées ne considère que le volet national pour élaborer le projet.

Monsieur Raus répond que la Commission de la circulation a établi une liste des doléances au niveau de la N13. L'Administration des Ponts et Chaussées en a été informée lors d'une réunion.

Monsieur Beissel veut attendre la finalisation du projet.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il sera impossible de demander des modifications une fois que le projet aura été finalisé.

Notzung vun der Sportshal an der Sommervakanz

D'Sportshal war dëse Summer, wéi och schon déi Jore virdrun, fir d'Veräiner aus eiser Gemeng zou. Mäer hunn héieren, datt trotzdem e Veräin aus enger anerer Gemeng während dëser Zäit an der Sportshal trainéiert huet. Dohier hu mäer folgend Froen:

- Vu wéini bis wéini war d'Hal offiziell zou?
- Gedenkt de Schäfferot dat eventuell ze änneren a just nach den August d'Hal zou ze maachen?
- Stëmmt et datt en auswäertege Veräin an der Hal trainéiert huet? Falls jo, firwat krut dee Veräin eppes erlaabt wat eis Veräiner net dierfen?

Monsieur Beissel répond que le centre sportif Romain Schroeder était officiellement fermé pendant le mois d'août. À partir du 15 août, le Club de basket de Mondorf-les-Bains y a organisé ses entraînements, suite à une demande de la part de la Commune de Mondorf-les-Bains, qui réaménage actuellement son hall sportif.

Monsieur Hoffmann salue le fait que les communes s'entraident dans un cas pareil. Il demande à ce que les mêmes règles soient appliquées pour les associations locales.

Monsieur Beissel répond qu'en cas de besoin, il suffit d'adresser un e-mail au Collège échevinal.

3) Approbation d'une convention de mise à disposition d'un logement.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que suite aux inondations du 14 juillet 2021, deux personnes ont dû être relogées par la Commune. En date du 9 août 2021, le Collège échevinal a signé avec les personnes concernées une convention de mise à disposition d'un logement au n°7, Robert Schuman-Strooss à Frisange. Le loyer a été fixé par l'Office social commun de Frisange, Roeser et Bettembourg. À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que la convention a été conclue pour une durée de six mois.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention de mise à disposition d'un logement social sis à Frisange, Robert Schuman-Strooss n°7, pour une durée de six mois.

Vote : unanime

4) Approbation d'un acte d'échange avec la société Yobild Schoulstrooss s.à.r.l.

Monsieur Beissel présente brièvement l'acte d'échange entre la Commune de Frisange et la société Yobild Schoulstrooss s.à.r.l. dans le cadre du PAP « Schoulstrooss » à Hellange. L'échange de terrains règle la propriété de la rue « Schoulstrooss » dont le tracé a été modifié lors de l'exécution du PAP.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'acte d'échange du 25 août 2021 entre la Commune de Frisange et la société Yobild Schoulstrooss s.à.r.l. dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exécution du PAP « Schoulstrooss » à Hellange.

Vote : unanime

5) Règlement relatif à la prime d'encouragement pour élèves méritants 2021.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le règlement communal portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves méritants de l'enseignement post-primaire et de l'enseignement post-secondaire pour l'année 2021.

Vote : unanime

6) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation sur la rue « Schoulstrooss » à Hellange.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité des voix, le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Schoulstrooss » à Hellange dans le cadre de travaux de pose de réseaux, délibération N°21/065 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 23 août 2021.

Vote : unanime

7) Approbation du morcellement d'un terrain sis à Aspelt.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de donner son accord au morcellement d'un terrain sis à Aspelt, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, au lieu-dit « op Laangert », sous le n° 2714/4102, en trois nouveaux terrains en vue de la construction de trois maisons unifamiliales en bande.

Vote : unanime

8) Approbation d'un décompte.

Monsieur Beissel présente le décompte relatif à l'extension de la Maison relais à Frisange. Le Conseil communal a voté en 2019 un devis initial et un devis supplémentaire, s'élevant à un montant total de 959.400,00 €. La dépense effective est de 859.838,76 €.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le décompte relatif aux travaux de construction modulaire pour l'extension de la Maison relais à Frisange.

Vote : unanime

9) Droits de préemption.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de renoncer au droit de préemption sur le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, au lieu-dit « Hellange », sous le n°98/232.

Vote : unanime

10) Questions orales au collège échevinal.

Monsieur Jacoby demande pourquoi la Table de conversation et le Café de Babel sont organisés sous le régime « 2G », donc réservés aux personnes vaccinées ou guéries, excluant ainsi les intéressés non-vaccinés.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal a voulu organiser des cours et des activités pour revenir à la normalité. Or, la Commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour contrôler respectivement effectuer des tests avant chaque cours.

Monsieur Jacoby n'accepte pas l'argument des ressources, étant donné que les certificats délivrés aux personnes guéries ont une validité d'uniquement six mois et d'après les règles nationales, ils devraient également être contrôlés au début de chaque cours. Pour le parti CSV, il est éthiquement inadmissible d'exclure des personnes présentant un test négatif.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a décidé d'organiser des activités, mais sous le régime « 2G », afin que les participants ne doivent pas respecter les mesures de distanciation et de port du masque.

Monsieur Jacoby déplore que les mesures soient plus strictes qu'au niveau national.

Monsieur Beissel insiste sur la position du Collège échevinal par rapport au régime « 2G ».

Monsieur Gaffinet attire l'attention sur le fait que le « Covid Check » est défini par la réglementation nationale comme étant un régime « 3G », acceptant des personnes vaccinées, testées ou guéries. Le régime « 2G » n'existe pas au niveau national et le parti LSAP exprime également ses réticences par rapport à cette pratique. D'autres communes ne font pas non plus des tests rapides sur place, mais elles acceptent les tests rapides certifiés et les tests PCR.

Monsieur Beissel soulève que la Commune de Frisange offre un grand nombre de cours à ses habitants, rendant les contrôles encore plus difficiles.

Monsieur Hoffmann salue, au nom du parti CSV, l'initiative d'offrir des cours et d'autres activités. Il est compréhensible que la Commune n'accepte pas de tests rapides sur place, mais il faudrait accepter les personnes présentant un test rapide certifié ou un test PCR.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal est toujours prêt à trouver une solution. Si quelqu'un veut p.ex. participer à la Table de conversation et s'il présente chaque semaine un test PCR négatif, le Collège échevinal ne le refusera pas. Or, aucun cas concret n'a été porté à la connaissance du Collège échevinal et personne ne s'est présenté à un cours sans certificat de vaccination respectivement de guérison.

Monsieur Bingen signale qu'une borne Chargy située dans la « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange ne fonctionne pas correctement.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal n'était pas au courant. De tels problèmes peuvent être signalés à l'Administration communale à travers la fonction « Report-it » de l'application mobile de la Commune de Frisange.

Il est retenu que le Collège échevinal demandera à enovos de réparer la borne.

Monsieur Bingen a été informé qu'il y a 15 jours, des chasseurs ont fait des exercices de tir dans un champ à Aspelt et ont tiré sur des pigeons. Il demande si ce genre d'activité est légale.

Monsieur Raus répond que cette activité est soumise aux dispositions de la loi relative à la chasse. Le locataire du lot de chasse a le droit faire des exercices de tir, à condition que son permis de chasse soit en cours de validité, et la chasse aux pigeons est ouverte depuis le 1^{er} août.

Monsieur Bingen précise que les activités cynégétiques se déroulaient à proximité d'un chemin rural et que les piétons avaient peur de passer l'endroit.

Monsieur Raus répond que les chasseurs ne doivent pas tirer au-dessus des chemins et routes.

Monsieur Gaffinet attire l'attention sur le fait que la priorité à droite n'est pas clairement visible devant le château d'Aspelt. En effet, les couleurs blanche et noire au niveau de la route risquent d'induire les conducteurs en erreur.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la règle de priorité à droite s'applique conformément au Code de la route et que la priorité à droite est en plus clairement signalisée. Il rappelle que la route devrait désormais être constituée de pavés blancs, mais l'Administration communale est toujours en attente d'une réponse de l'Administration des Ponts et Chaussées concernant l'apaisement du trafic sur le C.R.156.

Monsieur Gaffinet demande si une procédure judiciaire peut être engagée à l'encontre de l'entreprise qui a construit la maison hébergeant le Club des jeunes à Aspelt ainsi que le Chalet des scouts à Frisange. En effet, il est inacceptable que les deux bâtiments soient délabrés au bout de 20 ans.

Monsieur Beissel répond que l'entreprise a fait faillite.

Monsieur Bingen demande s'il est possible d'avoir une statistique des procès-verbaux délivrés par l'agent municipal de la Commune de Frisange.

Monsieur Beissel répond que l'Administration communale demandera ces informations à de la Police grand-ducale, qui garantit le suivi des procès-verbaux.

Monsieur Bingen signale qu'à Hellange, une voiture est garée depuis un an à la « Garer Plaz ».

Monsieur Beissel répond que la Police doit intervenir pour des stationnements dépassant 48 heures. On doit malheureusement constater que le nombre de voitures abandonnées, stationnées de manière illicite sur des parkings publics, augmente constamment.